AMAP des Paniers du Chablais
Compte-rendu de l'Assemblée générale du 22 novembre 2019

Au total :40 adhérents présents sur 110, 16 adhérents excusés, 4 pouvoirs.

Rapport moral de l'association

2019, encore une année sous le signe de l'adaptabilité. Nos maraîchers sont parvenus à honorer leurs contrats malgré le manque d'eau. Sécheresse qui a également posé problème pour la fourniture en fourrage pour le Clos aux chèvres dont la situation se stabilise malgré tout. Une quantité de féras toujours en baisse pour Sébastien qui a su s'adapter en fournissant toujours plus de filets de perches, pour le plus grand plaisir des adhérents.
Des situations plus difficiles à gérer cependant pour Arlette et Aurélie. Une année compliquée pour les poules d'Arlette : grêle et froid de début d'année mais surtout les rapaces qui sont un vrai fléau. Des investissements persistants pour Aurélie. **Pas toujours facile de concilier agriculture respectueuse des animaux, à taille humaine et rentabilité.**
Une AMAP qui ne se repose pas sur ses lauriers avec **de nouveaux produits en 2019 :** les jus de pommes et autres de la ferme des Grands champs de Maëliss PAULY à Habère-Poche et ses fruits récoltés chez des particuliers et sur des vergers abandonnés, associé à une véritable démarche de valorisation du patrimoine arboricole local. Et pour 2020, l'arrivée des lentilles et de la farine de blé Khorasan de Johann et Antoine.

Côté bureau : une équipe qui commence à prendre son rythme de croisière, un site Internet remis à jour et un webmestre toujours disponible (merci à Pierre).
A noter les **référents** qui savent être réactifs lorsqu'il s'agit de faire le lien avec les producteurs pour un problème spécifique. Merci à eux.
Et pour finir, à souligner les **AMAPéros** toujours bien préparés par Isa : merci à notre « déesse de la Soif » !

Le rapport moral est voté à l'unanimité.

Bilan 2019 et présentation 2020 de l'activité de nos producteurs

Chaque producteur présente son activité de l'année.

Légumes (produits par Gilles DURAND et Nathalie MÜLLER)

Gilles précise qu'il s'agit de sa 13ème année passée à fournir l'AMAP des Paniers du Chablais. Il rappelle la fraîcheur des légumes cueillis le jeudi pour le vendredi.

Saison 2019 : une bonne réussite malgré les fortes chaleurs

Si le début de saison et ses chaleurs ont entraîné une perte en légumes feuilles qui ont monté, Gilles annonce que les contrats 2019 ont tout de même pu être honorés dès début novembre. Ce qui est fourni depuis est donc du surplus pour l'adhérent.
Côté matériel, Gilles présente le « tank à eau » qui permet d'arroser avec parcimonie. Il fait également part de la récolteuse à légumineuses (1er essai cette année) dont il est satisfait et qui a permis de récolter une certaine quantité de haricots pour l'AMAP cette année.

Les animaux (lièvres, sangliers, chevreuils, cerfs…) sont quant à eux toujours très présents aux champs et plus particulièrement cette année, causant certains dégâts sur l'exploitation.

Pour 2020

Contrat été :

- pas de changement ;
- objectif : 80 contrats.

Contrat hiver :

- passe de 80 à 150 € ;
- plus de quantité et de variétés en 2020, à savoir : pommes de terre, cardons supplémentaires, raves, haricots secs, courges…
- objectif maximum : 30 contrats ;
- une distribution/mois calée sur les semaines de grosses distributions.

Œufs (poules élevées par Arlette PICCOT)

2019 : recrudescence des attaques de rapaces

Année 2019 particulièrement compliquée pour Arlette, entre le froid du printemps, la grêle et surtout la recrudescence des attaques de rapaces. Cette dernière situation demande du temps à Arlette pour faire fuir les rapaces, de la fatigue nerveuse et au final, certainement des investissements dans de futurs moyens de protection.
Jusqu'à 60 rapaces ont pu être observés simultanément dans le ciel. L'augmentation du nombre de ces oiseaux est observée depuis trois ans. Arlette compte huit nids à proximité de son exploitation.
Le choc et le stress des attaques extrêmement virulentes des buses, éperviers, milans et autres rapaces ont occasionné non seulement des décès mais également des pontes de peurs et des traumatismes au niveau des œufs, les jours suivant l'attaque pour celles qui ont continué de pondre.
Les chiens assurent une réelle protection mais s'épuisent à courir dans tous les sens. Les poules suivent de près humains et chiens, rassurées à leur côté.

A noter que la situation n'a pas permis à Arlette de prendre ses congés en 2019, afin de pouvoir honorer ses contrats, les distributions ayant été réduites du fait des attaques de rapaces.

2020 ou comment apprendre à vivre avec les rapaces

Pour l'an prochain, il sera vital pour Arlette de protéger ses poules afin qu'elles puissent profiter sans stress de leur beau parcours. Le rapace étant protégé, plusieurs solutions s'offrent à elle : mise en place d'une grande volière, de petits abris, de fils, de miroirs…
Seul changement prévu au contrat pour 2020 : 3 dates jokers, soit des dates sans distribution, en prévision d'attaques qui ne permettraient pas de fournir la production d'œufs attendue.

Arlette remercie chaleureusement les adhérents pour leur soutien, le bureau et Isabelle sa référente.

Poisson(pêché par Sébastien HYACINTHE)

2019 : une année difficile

50 adhérents de l'AMAP se fournissent en poisson chez Sébastien, représentant 48,5 % de son chiffre d'affaires.
En 2019, les quantités dans les paniers ont été très variables. Les captures de féra sont encore en baisse (2,5 fois moins qu'en 2017). 2019 fut une très bonne année pour les perches, qui demandent cependant plus de temps de préparation. Bonne diversité des espèces pêchées.
Sébastien travaillait en binôme pour tendre ses filets. Son collègue ayant abandonné, c'est seul qu'il a fini la saison pour réaliser ce travail, le rendant d'autant plus difficile.

Très peu de vente au détail au port en 2019, ce qui a engendré une baisse de revenu (3 % du chiffre d'affaires au lieu de 10 % espéré).
Sébastien rappelle l'intérêt du système AMAP qui lui permet le maintien d'un revenu régulier malgré les captures aléatoires et une pratique réfléchie, sans pression de « rentabilité ».

2020 : s'adapter

Le nombre de parts sera identique à celui de 2019, soit 30 parts pour notre AMAP, avec toujours une priorité pour les anciens adhérents.
En 2020, Sébastien ciblera d'autres espèces peu exploitées jusque-là (tanche, gardon, ablette, carpe…), pour augmenter les quantités distribuées dans les périodes où il y a peu de féra. Il ne pêchera pas pendant 3 semaines au mois de mai, puisque seule la féra est accessible à ce moment-là.
Pour 2020, il s'agira donc pour Sébastien de mettre en place d'autres modes de pêche et de trouver les recettes qui vont avec les nouvelles espèces pêchées.

Pain (produit par Bruno BADET)

2019 : une année presque normale, avec du renfort

Suite à une année 2018 très difficile, Bruno annonce avoir le sentiment d'avoir bien « tenu le coup » cette année. Il a pu bénéficier de l'aide de sa famille et sa compagne l'appuiera prochainement sur la partie administrative. Il réalise toutefois encore beaucoup d'heures, du fait notamment de livraison matinale mais aussi en soirée, rendant l'organisation des périodes de repos difficile.

2020 : pas de changement

Bruno ne prévoit pas d'évolution pour 2020. Toutefois, il précise qu'il essaie de suivre les évolutions de ses fournisseurs en farine, soit le GAEC du Regain et l'exploitation BALTASSAT (Bonne) et pourra donc confectionner du pain à base de farine de blé Khorazan à l'avenir, nouvelle production du GAEC du Regain.

Produits laitiers de vache (réalisés par AurélieFINKELSTEIN et Bernard DUMONT)

2019 : une année très difficile

Cette année, Aurélie et Bernard ont connu un enchaînement de problèmes, à savoir :

- beaucoup de soucis matériels qui ont nécessité des investissements non prévus (écrémeuse et tracteur à remplacer…), entraînant une grosse perte économique ;
- perte de l'écurie hivernale pour les jeunes, d'où la nécessité de s'engager dans des aménagements de la remise à coté de l'écurie des vaches laitières ;
- et pour couronner le tout, Bernard s'est cassé la cheville tout récemment.

Aurélie doit donc effectuer en ce moment le travail de deux personnes et est très épuisée, une aide pour la traite venue en renfort n'ayant pas souhaité continuer.

Pour Aurélie et Bernard, il s'agit donc de l'année la plus difficile depuis leur installation il y a cinq ans.

2020 : pas de changement côté contrat…

… mais on espère tous que la situation va enfin s'améliorer.

Farine (produite par Johann MATHIEU et Antoine BROSSIER du GAEC du Regain)

2019 : une bonne année pour les céréales, de nouveaux essais et des emplois

Johann précise que 2019 a été une très bonne année pour les céréales, le blé ayant été bien nourri pendant l'hiver, soit avant la sécheresse. De nouvelles semences ont été essayées en 2019, à savoir : blé Khorazan (blé ni tendre ni dur, ancienne semence originaire d'Egypte, appelée Camu aux Etats-Unis), blé dur et pois chiches (expérience non satisfaisante à réessayer en 2020). Fabrication également d'huile de Cameline (tuteur à lentilles) qui pourra être vendue en 2020.
Côté matériel, le trieur à lentilles acheté n'est pas satisfaisant et nécessite de compléter le tri ailleurs.
Côté personnel, installation d'Antoine BROSSIER et embauche de François pour l'ensachage et les livraisons.

2020 : de nouveaux produits pour l'AMAP

De nouveaux produits sont proposés dans les contrats 2020, à savoir : farine de blé Khorazan et lentilles.
Johann est toujours satisfait de la coopération avec l'AMAP mais souhaite toutefois diminuer la fréquence des distributions pour les années à venir.

Produits laitiers de chèvre (réalisés par Sylviane et Noémie COLLET du GAEC du Clos aux chèvres)

Une exploitation sur les rails…

Noémie précise que si l'AMAP ne représente que 4 % du chiffre d'affaires de l'exploitation, elle apprécie le système de fonctionnement de ce circuit court.
Elle ajoute que les conditions d'élevage sont bonnes et qu'elle dispose d'un bon troupeau. Toutefois, la réussite de l'exploitation tient à la quantité énorme de travail fourni par sa mère et elle. Il y a désormais deux emplois à temps partiel en plus sur l'exploitation mais ne cumulant que 65 % d'un équivalent temps plein à eux deux.
2019 a été une bonne année, avec un bémol toutefois du fait de la sécheresse qui a nécessité un complément en fourrage (surcoût de 5 000 €), impactant directement leurs salaires.

…mais l'arrivée du loup apporte son lot de soucis

Noémie fait part du problème de l'arrivée du loup qui a animé les débats lors de la réunion AOP chevrotin de l'après-midi de ce jour. Ce dernier s'installe actuellement dans le Chablais et a déjà attaqué plusieurs troupeaux. Noémie a pris un Patou pour protéger leur troupeau. La situation l'inquiète plus particulièrement pour le printemps car les chèvres seront les premières bêtes sorties, donc les plus vulnérables.
De plus, les aides proposées apparaissent insuffisantes pour palier les coûts de protection.
Noémie s'inquiète pour les années à venir, la solution pouvant être de déserter les alpages, menaçant alors les petits territoires de montagne par une fermeture des versants. Le label AB (Agriculture biologique) impose également une surface minimale d'exploitation, qui pourrait ne pas être atteinte si les alpages étaient abandonnés.

Nos partenaires

Jus de pommes et cie (réalisés par Maëliss PAULY) : 3 distributions cette année (avril, juin et novembre). Maëlissest une nouvelle partenaire de l'AMAP depuis cette année. Elle présente en début de réunion son exploitation de production de jus de pommes et autres. Maëliss propose également des ateliers jus de pommes aux particuliers et effectue des cueillettes pour la fabrication

de pestos, pistou, plantes séchées… Chez les particuliers, les pommes sont échangées contre du jus ou bien un arbre est planté, permettant ainsi de préserver le patrimoine arboricole local.

Produits transformés (réalisés par Elsa PITTARD) : une distribution aura lieu le 13/12/2019.

Agneaux (élevés par Jean-Claude MEYNET à Lullin) : une distribution courant octobre 2019.

Escargots (transformés par Déborah PROBST à Bellevaux) : deux distributions en 2019, une en avril et la prochainefixée le 13/12/2019.

Rapport financier de l'association

Véronique MALOT, trésorière, présente le bilan comptable qui est sensiblement identique à celui de l'année passée. Les recettes sont uniquement représentées par les adhésions. Les dépenses particulières à 2020 : aide à Gilles DURAND pour l'achat de caisses (300 €) et fourniture d'un lot « produits de l'AMAP » pour la tombola de l'ECLI (école Montessori à Thonon ; 84 €).
Au 22/11/2019, 690 € de dépenses pour 1 850 € de recettes (les adhésions) et un **solde de 5 209 €,** ce qui offre un bilan positif.

Les adhésions et contrats qui arrivent au fil des mois sont lourds à gérer pour le secrétariat. Aussi, afin d'inciter les anciens adhérents à s'engager au plus tôt, il est rappelé que **l'adhésion pour un produit est portée à 20 € et celle pour plusieurs produits à 30 € à partir du 6 janvier** (fin des vacances scolaires de Noël) et seulement pour les anciens adhérents.

Le rapport financier est voté à l'unanimité.

Rapport d'activités

Vie de l'association :

Afin de mieux se faire connaître, l'AMAP des Paniers du Chablais a participé à diverses manifestations en 2019, à savoir :

- 31 janvier : présence à la projection du **film « Après-demain »** à Thonon ;
- 9 février : tenue d'un stand au **marché des producteurs et créateurs au lycée Jeanne d'Arc** à Thonon ;
- 22 juin et 21 septembre : tenue d'un stand à l'**Entrepôt du bricolage à Publier** ;
- 1er au 6 octobre : participation aux **Rencontres de l'alimentation durable en Chablais** (atelier sur le développement des circuits de proximité).

Fonctionnement 2020

Les **aides à la distribution** (2 fois/an spécifié dans les contrats ou adhésion ?) n'apparaissent pas suffisantes en 2019. Un appel est lancé pour plus de présence des adhérents en 2020, afin de permettre aux producteurs de se libérer ce jour-là ou bien d'être plus disponibles pour répondre aux questions des adhérents.

Il est rappelé que l'envoi du **message hebdomadaire** relatif à la distribution est limité. La liste des produits distribués le vendredi est actualisée chaque semaine sur le **site Internet.** Les adhérents

doivent donc prendre l'habitude de se rendre sur le site Internet pour connaître les produits distribués.
Pour les **annonces spéciales** (absence exceptionnelle d'un produit, demande d'un producteur à relayer…), un message est toujours envoyé aux adhérents, le mercredi dans la mesure du possible.

Le rapport d'activités est voté à l'unanimité.

Elections

Démission de Doriane DANNEVILLE.

L'assemblée est sollicitée pour des volontaires à intégrer le conseil d'administration : aucun nouvel adhérent ne se présente.

Nouvelle composition du conseil d'administration: Colette BESSON, Claude BURGNIARD, Damien GERNE, Marie-Pénélope GUILLET, Odile HERMET, Véronique MALOT, Nathalie MATHIEU, Margot MEYNET, Pierre MOIRE et Isabelle PROBST.

Questions diverses

L'assemblée réagit tout particulièrement à la situation d'Aurélie à qui elle souhaiterait apporter son aide dans la mesure du possible.

Une aide financière pour l'emploi d'une personne en soutien est proposée. La question pourra être débattue lors de la réunion du conseil d'administration du 6 décembre prochain mais il est rappelé que bien souvent dans ce genre de situation, ce n'est pas un problème de financement qui limite les solutions mais la difficulté à trouver des personnes souhaitant réaliser ce type de dépannage.

Un lien sera fait avec Damien GERNE, le référent d'Aurélie, pour étudier sur quels secteurs Aurélie pourrait être plus particulièrement aidée et un appel sera fait aux adhérents le cas échéant.

L'assemblée est levée à 21h00

Le 16 décembre 2019

Marie-Pénélope GUILLET,
Présidente